

Direction du programme

Prof. O. Guilloid et Prof. D. Sprumont

Inscription et information

Institut de droit de la santé

Université de Neuchâtel

Av. du 1^{er}-Mars 26

2000 Neuchâtel

Tél. 032/ 718 12 78

www.unine.ch/ids-formationcontinue

Master, diplôme ou certificat en Droit de la santé MAS/DAS/CAS

Droits des patients et santé publique
Droit des assurances sociales, travail et santé
Droit pharmaceutique et des biotechnologies



école romande
de santé publique

Programme

Chaque année, plusieurs réformes législatives et projets de nouvelles normes concernent directement le droit de la santé, alimentant la jurisprudence et suscitant l'effervescence politique. Tenant compte de cette richesse sans cesse renouvelée dans cette branche, l'Institut de droit de la santé offre une formation complète, unique en Suisse. **Formation modulaire en cours d'emploi**: composée de trois Certificates of advanced studies (CAS), cette structure permet de planifier votre formation en fonction de vos besoins: MAS, DAS ou CAS. **Formation interactive et interdisciplinaire**: par des intervenants du milieu académique et issus de la pratique professionnelle, ainsi qu'un enseignement interactif par le biais du travail en groupes. **Formation innovante**: le programme intègre un module e-learning (TRREE - Training and resources in research ethics evaluation).

Objectifs

- Identifier et comprendre la réglementation très dense des questions liées à la santé individuelle et publique
- Pouvoir mettre en pratique cette réglementation dans la vie professionnelle
- Porter un regard critique sur un texte de loi, y compris dans une perspective éthique
- Bénéficier d'une approche pluridisciplinaire
- Construire un réseau en santé publique
- Devenir acteur de l'élaboration des lois et politiques de santé

Public cible

- Professionnels de la santé, personnel administratif des hôpitaux
- Collaborateurs des assureurs-maladie, -accidents, -invalidité, etc.
- Juristes
- Collaborateurs de l'administration fédérale, cantonale et communale
- Collaborateurs de l'industrie pharmaceutique et biotechnologique
- Autres

Conditions d'inscription

MAS

Sont admissibles au MAS les personnes titulaires d'un master ou d'un titre jugé équivalent et qui justifient d'une expérience pratique pertinente dans le domaine de la santé.

Peuvent également être admis sur dossier, les titulaires d'un bachelor ou d'un titre jugé équivalent, assorti d'une expérience professionnelle significative.

DAS/CAS

Sont admissibles au DAS ou au CAS les personnes titulaires d'un grade universitaire, d'un bachelor HES ou d'un titre jugé équivalent.

Les personnes qui ne disposent pas de l'un des titres mentionnés ci-dessus mais bénéficient d'une formation professionnelle adéquate et d'une expérience professionnelle de quelques années dans le domaine de la santé, peuvent être admises par décision du décanat de la faculté, sur proposition du responsable du programme.

Contenu

CAS Droits des patients et santé publique

- Droit à la santé - droit aux soins. Choix éclairé des soins
- Equité, égalité, discrimination
- Droit à l'enfant? - Fin de vie et dignité humaine
- Protection des données médicales
- Droit et santé mentale - Médecine légale
- Prison et santé - Droits fondamentaux et lutte contre les épidémies
- Responsabilité professionnelle
- Prévention et promotion de la santé - addictions

CAS Droit des assurances sociales, travail et santé

- Assurance-maladie, -accidents, -invalidité (personnes assurées, conditions de prestations, etc.)
- Prestataires de soins
- Système de financement (DRG, TARMEC, conventions tarifaires)
- Médecine du travail et sécurité au travail
- Protection de la santé des travailleurs et responsabilité de l'employeur
- Droit hospitalier
- Responsabilités dans les institutions de soins (publiques et privées)

CAS Droit pharmaceutique et des biotechnologies

- Droit et éthique de la recherche biomédicale impliquant l'être humain
- Statut des parties du corps humain - Biobanques
- Innovation et réglementation des produits thérapeutiques (médicaments et dispositifs médicaux)
- Droit des denrées alimentaires – Autorités sanitaires
- Propriété intellectuelle et biotechnologie
- Responsabilité du fait des produits et des produits thérapeutiques
- Vente par internet et contrefaçons

Durée des études et horaire

Chaque CAS se déroule durant un semestre académique (février - juin ou août - décembre). Les cours ont lieu du mercredi au vendredi, une semaine sur deux.

Horaire journalier : 08h45 - 12h15, 13h30 - 17h00

Titres délivrés

MAS - Master of Advanced Studies en droit de la santé : 3 CAS + un mémoire écrit = 60 crédits ECTS. Un CAS de 15 ECTS peut être suivi à l'Unil ou à l'UNIGE.

DAS - Diploma of Advanced Studies en droit de la santé : 2 CAS + un mémoire écrit = 35 crédits ECTS.

CAS - Certificate of Advanced Studies en droit de la santé = 15 crédits ECTS.

Auditeurs

Modules thématiques dans les CAS (1-3 jours), avec délivrance d'une attestation.